

Ledit ... Kolin m'a informé des bonnes Intentions de Mons.<sup>r</sup> le Landaman [Karl] Brande [n] berg, et de ces autres Mess.<sup>rs</sup> [wohl des Stadt- und Amtes rates gemeint] pour maintenir ... la Declaration [bezüglich der Beschirmung Genfs und der Waadt] donnée à S.A.R. [K a r l E m a n u e l II.], Je ne dois pas douter qu'on veuille iamais rien faire contre icelle, puisque ce seroit faire contre la propre reputation du Canton qui se priveroit par ainsy des secours de S.A.R. dans le besoin; si bien que Je veux croire qu'ils se voudront conserver chèrement l'alliance de savoye puisqu'elle leur est si utile pour la conservation de la Religion Catholique et de leur propre liberté, Je me suis donc derechef amplement entretenû sur ces choses là avec ... Kolin auquel i'ay fait lire les Declarations que ... les autres Cantons [cath.] m'ont donnés qui sont en parchemin avec le sçeau dans une boette de bois, J'ay prie ... Kolin de vous en faire ... un recit de tout, affin de ne pas vous importuner par une longue lettre, il vous dira aussy comme nous n'avons rien de nouveau dans cette ville, ou il ne se parle plus de la levée pour la Bourgogne [- von Mailand/Spanien verlangter Aufbruch für die Freigrafschaft -]."

---

Original, in franz. Sprache, Siegel flachgedrückt.  
AH 56, 181-183 - Blatt 183<sup>v</sup> leer

## 33

1704 November 1., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. CHARGE D'AFFAIRES, JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTE-COLOMBE, AN DEN AMMANN [VON STADT UND AMT ZUG, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

---

"J'ay recu ... la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 28. du mois passé avec la lettre de M. [Michel] de Chamillart [Secrétaire d'Etat de la Guerre] a M. le Lieutenant General [B e a t J a k o b] Zurlauben, et la Copie de celle de Mgr. [Louis-Auguste de Bourbon] le Duc du Maine [Colonel général des Suisses et Grisons] a Vos seigneurs Superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] Je vous assure que je desire autant que vous que le Regiment [allemand] de feu M Votre Cousin [obiger Beat Jakob Zurlauben gemeint] soit mis sur pied, et ie ne desespere pas que la chose ne reussisse si M le Brigadier [B e a t H e i n r i c h J o s e f Zurlauben] s'i prend du bon pied, a l'esgard de la Compagnie [im Regiment Brendle] M. l'ambassadeur [Roger Brülart, Marquis de P u y s i e u x] est bien dans la

56/33-34

resolution de représenter vivement à la Cour comme quoy elle vous appartient et de faire conoistre à meme tems que vous êtes l'homme de ce pais cy le plus attaché au service du Roy [L u d w i g XIV.], et qui avez montré le plus de zele dans toutes les occasions, vous me rendés assés de justice pour croire que vos jnterrests propres me sont aussi chers que les miens ... J'ecriray à ... l'ambassadeur de la maniere que vous le pouvez desirer, J'ay l'honneur de vous envoyer deux Copies de l'ammistie que le Roy accorde à tous les deserteurs, Je vous auray une obligation Infinie si vous les pouvez faire passer en allemagne car pourveu que l'on sache dans ce pais la qu'il y en a un il reviendra bien du monde de ce pais la".<sup>1</sup>

- 1) Die von späterer Hand angebrachte Dorsualnotiz "des lettres Escrits par mr. [Benôit II Cize, Marquis] de G r e s s y" bezieht sich auf die zahlreichen weiter vorne bzw. weiter hinten eingereihten Schreiben dieses sav. Ambassadors.

Original, in franz. Sprache - AH 56, 184-185 - Blatt 185<sup>r</sup> leer

34

1669 Dezember 29., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SAV. AMBASSADOREN BENOÎT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-SY, AN HPTM. [HEINRICH II.] ZURLAUBEN

"Par les mains de M.<sup>r</sup> le Cap.<sup>ne</sup> B e n g i'ay receû la lettre qu'il vous a pleû prendre la peine de m'escire du contenu de laquelle Je vous remercie ..., comme encor des obligeants souhait qu'il vous plait me faire des bonnes festes, Madame l'ambassadrice [Violante-Cathérine-Adélaïde Asinari, Comtesse de P e c e t o] et moy vous les souhaistons Monsieur et à Madame la Baillifue [Anna Maria S p e c k] du Ciel tres heureuses accompagnés de toute santé et prosperité, et à toutte vostre famille

J'ay Jugé à propos pour ne pas faire des longues lettres d'envoyer ... Decouz [=Henri D e c o u x] mon secretaire avec ... le Cap.<sup>ne</sup> Beng, qui vous representera de ma part ce que J'ay Jugé à propos sur les choses que vous m'avez escrites et ... le Chevalier vostre frere [B e a t J a k o b I. Zurlauben, der Statthalter von Stadt und Amt Zug], Et comme vous recevréz par luy ... un'ample information de tout, Je ne rendray cellecy plus longue, pour ne pas vous importuner ...".

Original, in franz. Sprache - AH 56, 186-187 - Blatt 187<sup>r</sup> leer